

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 10

Buchbesprechung: Le coin du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions de 30 % pour les salaires jusqu'à fr. 3000, de 25 % pour ceux de fr. 3000 à 4000, 20 % de fr. 4000 à 5000, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1918. De plus, les ouvriers réclament la journée de huit heures et le samedi après-midi libre. L'assemblée générale de toute la fédération, fixée au 13 octobre, décidera sans doute d'étendre ces revendications aux mécaniciens-dentistes de toute la Suisse.

Charpentiers. — La grève des charpentiers à Schaffhouse s'est terminée, après une durée de trois semaines, par une victoire ouvrière. Le travail fut repris le 26 septembre. Le salaire à l'heure sera payé dès le 15 octobre à raison de fr. 1.35; les manœuvres recevront un salaire moyen de fr. 1.—. La brutale décision des patrons, d'impressionner les ouvriers par un lockout, ne leur a donc pas réussi.



Mouvement syndical international

Italie. — Le mouvement ouvrier italien vient de sortir d'une crise qui fut provoquée par les événements suivants:

Dans son congrès des 8 et 9 mai 1918, la Confédération générale du travail avait décidé de participer aux travaux de la commission chargée d'examiner le problème de l'après guerre et avait désigné ses délégués à cet effet. Mais le 29 du même mois, la direction du parti socialiste, sans consulter personne, délibérait dans un sens tout opposé. A la suite de ce vote contradictoire, le Conseil exécutif convoqua le conseil directeur qui se rangea à l'avis de la direction du parti, mais décida la convocation du Conseil national pour prendre une décision définitive. Ce dernier se réunit le 25 juillet. A cette séance, le secrétaire général Rigola exposa le point de vue du comité exécutif qui envisageait que la décision du congrès des 8 et 9 mai devait être maintenue, la participation aux travaux de la commission d'après guerre ne devait pas signifier une collaboration avec les représentants de la bourgeoisie, mais contrôler et influencer son travail dans un sens socialiste. Dans la discussion animée qui suivit cet exposé, les travailleurs de la terre proposèrent un ordre du jour favorable à la décision de la direction du parti et qualifiant la participation aux travaux de cette commission: «une déviation périlleuse du mouvement ouvrier qui se pose sur le terrain de la lutte de classe». Elle affirmait en outre:

1. Que techniquement, la commission d'après guerre, de par sa formation et son grand nombre de membres, était incapable de faire un travail pratique et utile.

2. Que les syndiqués ne peuvent sanctionner par leur silence et leur adhésion leur collaboration aux travaux d'une commission qui comprend des représentants des organisations religieuses.

La majorité s'étant prononcée en faveur de cet ordre du jour qui revenait sur la décision prise au congrès des 8 et 9 mai, le conseil directeur donna séance tenante sa démission. Par esprit de discipline les membres que la Confédération générale du travail avait délégués à la commission d'après guerre, firent parvenir cependant leur démission au gouvernement.

Après bien des démarches, les membres du comité directeur consentirent à retirer leur démission, seul le secrétaire général, Rigola, la maintint; il était en fonction depuis douze ans. Dans le numéro du 16 septembre de l'organe officiel de la Confédération générale du travail il prend congé de ses lecteurs et amis, en termes élevés ou il dit sentir toute l'amertume de la séparation qui est due, selon lui, davantage à la fatalité

qu'à des sentiments d'idées ou de personne. Il conclut par le cri de «Vive le socialisme!».

La responsabilité du secrétariat est assumée par le camarade Louis d'Aragona, lequel sera assisté d'un comité exécutif composé de quatre camarades qui resteront en fonction jusqu'à la nomination définitive d'un secrétaire général.



Divers

Office fédéral de l'Alimentation

Le Conseil fédéral a nommé secrétaire général de l'Office fédéral de l'alimentation M. P. Guggisberg. Il a nommé chef de service des denrées monopolisées de l'Office fédéral de l'alimentation M. le lieutenant-colonel Emile Richner. La commission de l'alimentation prévue dans l'arrêté concernant l'institution d'un office fédéral de l'alimentation, et adjointe à cet office, est composée de MM. Brandenberger, Donini, Grimm, conseiller national, à Berne, Jaeggli, ancien conseiller national, à Bâle, Minger, Pittet, Scherrer, député au Grand Conseil de Saint-Gall, Schneider, député au Grand Conseil, à Bâle, Dr G. von Schulthess, Schürch, secrétaire français de l'Union syndicale suisse, à Berne, Steiner, député au Grand Conseil, à Malters, Wunderli, à Winterthour, et Zuber, colonel, à Berne.

Trois représentants à la classe ouvrière organisée.

C'est ainsi que le Conseil fédéral a tenu la promesse faite au Comité d'action d'Olten, d'accorder une importante représentation ouvrière. Nous regrettons cet ostracisme, d'autant plus que les délégués ouvriers avaient l'intention de collaborer loyalement dans cette commission par un travail pratique et utile à la classe ouvrière.

C. S.

Le coin du lecteur

Le Mal. — Edition d'Action Social, La Chaux-de-Fonds. — Prix fr. 3.—.

René Arcos, après avoir servi quelques mois dans l'armée française, fut nommé correspondant de guerre des grands journaux américains: «Chicago Daily News» et «New-York Globe». En cette qualité, il a parcouru depuis quatre ans la plupart des pays en guerre. On retrouvera dans son roman «Le Mal» un peu de ce qu'il a vu et entendu au cours de ses nombreux voyages. Le héros du «Mal» — dont l'action se déroule en France, en Angleterre, en Italie, en Egypte, en Grèce et en Suisse — est un jeune peintre français qui vivait à Paris quand la guerre éclata. On le voit petit à petit s'éloigner de l'enthousiasme qu'il avait au début de la guerre pour succomber finalement à la plus grande douleur. Cette œuvre pourrait avoir pour sous-titre: L'évolution d'une conscience française pendant la guerre. «Le Mal», qui débute avec la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, se termine à Zurich au moment où la révolution russe vient d'éclater.

On peut dire que René Arcos a écrit un livre «vrai», à la fois grave et pittoresque, humain et révolté. C'est un document unique sur le drame que nous vivons depuis quatre ans... et une œuvre qui s'adresse à tous les hommes.

